



N° d'épreuve FFM _____ 112
 Moto-Club _____ I,4,6 ROUES
 N° d'affiliation _____ 1547
 Date _____ 21 et 22 mars 2020
 Lieu _____ Terrain moto cross ILLATS
 Organisateur technique - Robert SKRZYPCZYK
 E-mail _____ bobekhamptre@hotmail.fr
 Téléphone _____ 06 61 24 85 13

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ Jean Pierre SAUVAGNE Licence : _____
 Délégué FFM (Président du Jury) _____ Joël FAIVRE Licence : _____
 Membre du Jury _____ Philippe BOURRIER Licence : _____
 Membre du Jury _____ Daniel BESCHI Licence : 003788
 Commissaire technique responsable Jean Michel NARTIN Licence : _____
 Responsable du chronométrage _____ Party LANOUREUX Licence : _____

Article 3 Catégories & Engagements

Side-car Cross Inter

Age* _____ 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
 60 ans maximum pour les pilotes et les passagers
 Licences _____ NCO / INTER / LUE
 Cylindrées _____ De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T
 Plaques _____ Numéro noir sur fond jaune

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1960).

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié et les 2 réservistes percevront une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{ère}	140 €	6 ^{ème}	70 €	11 ^{ème}	45 €	16 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	120 €	7 ^{ème}	65 €	12 ^{ème}	40 €	17 ^{ème}	15 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	60 €	13 ^{ème}	35 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	90 €	9 ^{ème}	55 €	14 ^{ème}	30 €	19 ^{ème}	10 €
5 ^{ème}	80 €	10 ^{ème}	50 €	15 ^{ème}	25 €	20 ^{ème}	10 €



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom médecin responsable : CAPROSSI Jean Baptiste
 Nombre de secouristes : 15
 Hôpital le plus proche : PASTEUR
 33920 LANGON
 Nombre d'ambulance(s) : 1
 Temps de trajet (en min) : 15 min environ

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site : Terrain moto cross d'ILLATS
 Adresse : Les Assinats 33920 ILLATS

Caractéristiques :

Longueur du circuit : 1500m
 Largeur minimum de la piste : 7 mètres
 Largeur de la grille : 30 mètres
 Longueur de la ligne droite de départ : 118 mètres
 Nombre d'OCP* : 20
 *Officiels Commissaires de Piste

Capacité Side-Car :

Pendant les essais : 54

En manche : 45



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 20/01/2020
 "2-4-6 ROUES"
 33720 ILLATS

Visa de la Ligue

Date : 20/01/2020



Visa de la FFM

Date :
 Numéro :



N° d'épreuve FFM _____ 112
 Moto-Club _____ 246 RQUES
 N° d'affiliation _____ 1547
 Date _____ 21 et 22 mars 2020
 Lieu _____ Terrain moto cross ILLAT
 Organisateur technique - Roberts R24PC24K
 E-mail _____ sallechampetehotmeul.fr
 Téléphone _____ 06 61 24 85 13

MOTOCROSS
 MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course Jean Pierre SAUNAGNE Licence :
 Président du Jury ou Arbitre* Jérémy FAIVRE Licence :
 Membre du Jury Philippe BOUQUIER Licence :
 Membre du Jury Daniel BESCHI Licence : 003788
 Commissaire technique responsable Jean Michel NARMAN Licence :
 Responsable du chronométrage Marty LAPOUREUX Licence :

EN
 COURS

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue 65cc	7	11	50-65cc	30€
Ligue 85cc	9	15	85cc 2T	30€
Trophée NXI/mx	15	+	100cc 2T à 650cc 4T	40€
Challenge Sud Guyenne	13	+	125cc 2T à 650cc 4T	40€

Engagement : 9 points
 Site Internet engage-9points
 Contact Roberts R24PC24K
 Téléphone 0661248513 E-mail: sallechampetehotmeul.fr

Chronométrage :
 Location de transpondeur : oui non
 Tarif :
 Caution :


REGLEMENT PARTICULIER 2020
MOTOCROSS
 MX Solo/Side-Car/Quad

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical

CAPROSSI Jean Baptiste

Nombre de secouristes

15

Hôpital le plus proche

 Pasteur
 33210 LANGON

Nombre d'ambulance(s)

1

Temps de trajet (en min)

15 mn environ

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site

Adresse

 Terrain de Motocross ILLATS
 Les Assinats 33720 ILLATS

Caractéristiques :

Longueur du circuit

Largeur minimum de la piste

Largeur de la grille

Longueur de la ligne droite de départ

Nombre d'OCP*

*Officiels Commissaires de Piste

1520m

7 mètres

30 mètres

118 mètres

20

Capacité Moto :

Pendant les essais :

En manche :

54

45..

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche :

36

30..



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date :

 14/01/2020
 MOTO-CLUB
 "2-4-6 ROUES"
 33720 ILLATS

Visa de la Ligue

Date :

 20/01/2020
 N°17
 Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
 - 35 -

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

ILLATS
SAMEDI 21 MARS 2020
CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE CAR CROSS
Ligue 65cc, Ligue 85cc, Trophée MX1/MX2, Challenge de Guyenne
(Plus de 30 sides)

HORAIRES	CATEGORIES
11h - 19h	Contrôles administratif et technique sides
9h - 13h	Contrôles administratif et technique ligues
13h - 13h30	France side car visite piste
13h30 - 13h40	Ligue 65cc essai 10mn
13h45 - 14h10	Ligue 85cc 10mn essai + 10mn chrono
Pause	
14h25 - 14h35	Ligue 65cc 10mn chrono
Pause	
14h50 - 15h10	Ligue 85cc 1 ^{ère} manche 15mn + 2T
15h15 - 15h30	Ligue 65cc 1 ^{ère} manche 10mn + 2T
15h35 - 15h55	France side car 1 ^{er} groupe 1 ^{er} essai 20mn
16h - 16h20	France side car 2 ^{ème} groupe 1 ^{er} essai 20mn
16h25 - 16h30	Ligue 65cc 2 ^{ème} manche 10mn + 2T
16h35 - 17h	Ligue 85cc 2 ^{ème} manche 15mn + 2T
17h05 - 17h25	France side car 1 ^{er} groupe 2 ^{ème} essai 20mn
17h30 - 17h50	France side car 2 ^{ème} groupe 2 ^{ème} essai 20mn
17h55 - 18h15	Ligue 65cc 3 ^{ème} manche 10mn + 2T
18h20 - 18h35	Ligue 85cc 3 ^{ème} manche 15mn + 2T

ILLATS
DIMANCHE 22 MARS 2020
CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE CAR CROSS
LIGUE 65cc, LIGUE 85cc, TROPHÉE MX1/MX2
CHALLENGE DE GUYENNE
(plus de 30 sides)

HORAIRES	CATEGORIES
7h 30- 8h15	Contrôles administratif et technique sides
7h - 7h50	Contrôles administratif et technique Ligues
7h55-8h15	Challenge de Guyenne 10m essai + 10mn chrono
8h20-8h40	Trophée MX1/MX2 groupe 1 10mn essai + 10mn chrono
8H45	Briefing pilotes
8h55—9h15	France side car essais libres 20mn
9h20 - 9h40	Trophée MX1/MX2 groupe 2 10mn essai + 10mn chrono
PAUSE	
9h55 - 10h10	Challenge de Guyenne 1 ^{ère} manche 12mn + 2T
10h15 - 10h35	France side car Groupe 1 essai qualif. 20mn
10h40 - 10h45	Test départ France side car groupe 1
10h50 - 11h10	France side car Groupe 2 essai qualif. 20mn
11h 15- 11h20	Test départ France side car Groupe 2
11h25 - 11h50	Trophée MX1/MX2 groupe 2 1 ^{ère} manche 15mn + 2T
11h55 - 12h20	Trophée MX1/MX2 groupe 1 1 ^{ère} manche 15mn + 2T
repas	
14h - 14h30	France side car 1 ^{ère} manche 20 mn + 2T
14h35 - 14H55	Challenge Guyenne 2 ^{ème} manche 12mn + 2T
15h - 15h25	TrophéeMX1/ MX2 groupe 2 2 ^{ème} manche 15mn + 2T
PAUSE	
15h45 - 16h10	France side car 2 ^{ème} manche 20mn + 2T
16h15 - 16h35	Trophée MX1/MX2 groupe 1 2 ^{ème} manche 15mn + 2T
16h40 - 16h55	Challenge de Guyenne 3 ^{ème} manche 12mn + 2T
17h - 17h20	Trophée MX1/MX2 groupe 2 15mn + 2T
17h30 - 17h55	France side car 3 ^{ème} manche 20mn + 2T
18h - 18h25	Trophée MX1/MX2 groupe 1 15mn + 2T
	REMISE DES PRIX A L'ISSUE DES EPREUVES

ILLATS
SAMEDI 21 MARS 2020
CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE CAR CROSS
LIGUE 65cc, LIGUE 85cc, Trophée MX1/MX2,
CHALLENGE GUYENNE
(moins de 30 sides)

HORAIRES	CATEGORIES
11h - 19h	Contrôles administratif et technique sides
9h - 13h	Contrôles administratif et technique Ligues
13h - 13h30	France side car_visite_piste
13h30 - 13h40	Ligue 65cc 10mn
13h45 - 14h10	Ligue 85cc 10mn essai + 10mn chrono
Pause	
14h25 - 14h35	Ligue 65cc 10mn chrono
14h40- 15h	Ligue 85cc 1 ^{ère} manche 15mn + 2T
PAUSE	
15h15 - 15h30	Ligue 65cc 1 ^{ère} manche 10mn + 2T
15h35 - 15h55	France side car 1 ^{er} essai 20mn
PAUSE	
16h15 - 16h30	Ligue 65cc 2 ^{ème} manche 10mn+ 2T
16h35 - 16h55	Ligue 85cc 2 ^{ème} manche 15mn + 2T
17h - 17h20	France side car 2 ^{ème} essai 20mn
17h25 - 17h40	Ligue 65cc 3 ^{ème} manche 10mn + 2T
17h50 - 18h10	Ligue 85cc 3 ^{ème} manche 15mn + 2T

ILLATS
DIMANCHE 22 MARS 2020
CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE CAR CROSS
LIGUE 65cc, LIGUE 85CC, TROPHÉE MX1/MX2, CHALLENGE DE GUYENNE
(moins de 30 sides)

HORAIRES	CATEGORIES
7h30- 8h15	Contrôles administratif et techniques sides
7h - 7h50	Contrôles administratif et technique Ligues
8h15	Briefing pilotes
8h20 - 8h40	Challenge Guyenne 10mn essai + 10mn chrono
8h45 - 9h05	France side car essais libres 20mn
9h10 - 9h30	Trophée MX1/MX2 groupe1 10mn essai + 10mn chrono
9h35 - 9h55	Trophée MX1/MX2 groupe 2 10mn essai + 10mn chrono
10h05 - 10h25	Challenge Guyenne 1 ^{ère} manche 12mn + 2T
10h30 - 10h50	France side car essai qualif. 20mn
10h55 - 11h	Test départ France side car 5mn
11h05 - 11h25	Trophée MX1/MX2 groupe 2 1 ^{ère} manche 15mn + 2T
11h30 - 11h55	Trophée MX1/MX2 groupe 1 1 ^{ère} manche 15mn + 2T
REPAS	
13h30 - 13h50	Challenge Guyenne 2 ^{ème} manche 12mn + 2T
14h - 14h30	France side car 1 ^{ère} manche 20mn + 2T
14h35 - 15h	Trophée MX1/MX2 groupe 2 2 ^{ème} manche 15mn + 2T
15h05 - 15H30	Trophée MX1/MX2 groupe 1 2 ^{ème} manche - 15mn + 2T
PAUSE	
15H45 - 16h10	France side car 2 ^{ème} manche 20mn + 2T
16h15- 16h30	Challenge Guyenne 3 ^{ème} manche 12mn + 2T
PAUSE	
17h- 17h20	Trophée MX1/MX2 groupe 2 15mn + 2T
17h30 - 17h55	France side car 3 ^{ème} manche 20mn + 2T
18h - 18h25	Trophée MX1/MX2 groupe 1 15mn + 2T
	REMISE DES PRIX A L'ISSUE DES EPREUVES



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB 2, 4, 6 ROUES
-
33720 ILLATS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT000050T-RCO1951 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de France Side Car Cross** » se déroulant du 21/03/2020 à 13h30 au 22/03/2020 à 20h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager la société ASSURANCES LESTIENNE, en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 19/02/2020

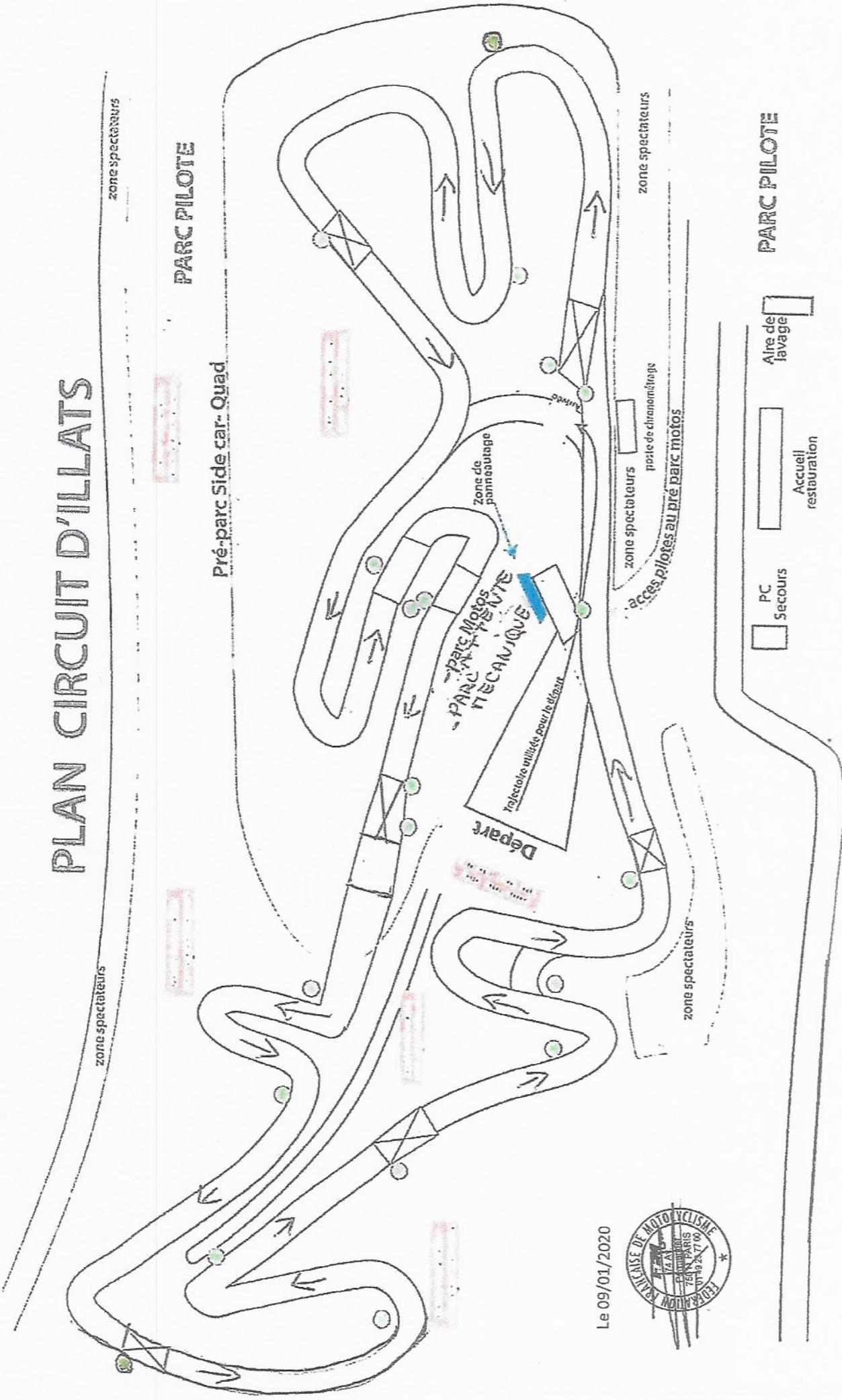
Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 77 11 00 Fax 03 26 77 03 43
N° Z - orias 10050101
Email : assurances.illats@orange.fr

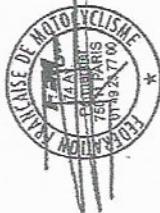
SAS ASSURANCES LESTIENNE - BP 34 - 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 - code APE 6622Z - Immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 - www.orias.fr - garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Tailbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

19/02/2020 à 10:49

PLAN CIRCUIT D'ILLATS

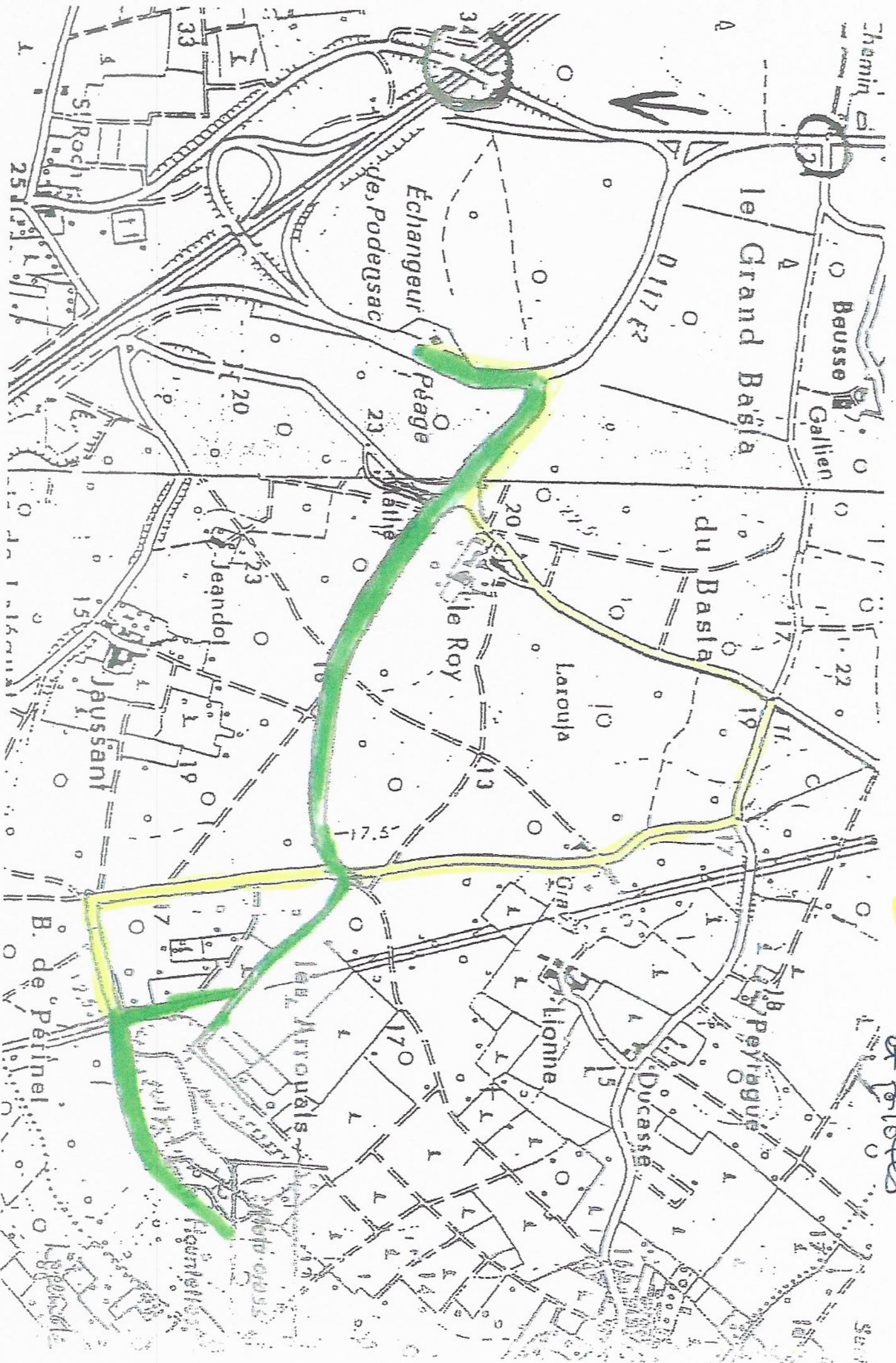


Le 09/01/2020



- PC Secours
- Accueil restauration
- Aire de lavage

- Poste de commissaires
- Nouvelle piste
- Zone spectateurs
- sout






 access from Peyrague
 access to Pérolles